

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Vincent Bonvin et consorts –

Pour une nouvelle salle de gymnastique à Burier... conformément à ce qui a été voté ! (23_INT_62)

Rappel de l'intervention parlementaire

Conçu dans le milieu des années 70 et mis en service en 1977, le gymnase de Burier accueillait dans ses premières années environ 700 élèves et plus de 1'000 lors de la rentrée scolaire de 2001. Une extension majeure des bâtiments scolaires fût réalisée durant les années 2000, sans adaptation en suffisance des équipements sportifs.

A la rentrée 2012, le gymnase de Burier comptait déjà plus de 1'500 élèves et 72 classes, à raison d'un tiers en École de culture générale et de commerce et deux tiers en École de Maturité.

Une nouvelle extension a été inaugurée l'an dernier (2022) et héberge notamment 19 classes polyvalentes, deux salles spéciales pour la physique et quatre salles d'informatique. Ces travaux ont aussi été l'occasion de rénover quelques-unes des installations sportives :

- Transformation du terrain de football engazonné en terrain multisports synthétique
- Rénovation de l'anneau d'athlétisme et création de zones de jeu dans les demi-lunes
- Transformation de la place de sport goudronnée en terrain synthétique
- Création d'une salle de fitness dans le bâtiment de sport existant.

Le plus grand gymnase du canton peut maintenant accueillir plus de 2000 élèves, soit environ 500 de plus qu'avant le début des travaux.

L'« Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 21'974'000.- pour financer la construction d'une extension sur le site du Gymnase de Burier à La Tour-de-Peilz et le remboursement partiel du fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve (FAIR) relatif au terrain » soumis par le Conseil d'Etat et voté par le Grand Conseil en décembre 2018 identifiait déjà les besoins liés aux pratiques sportives. Il était alors prévu que la mue s'effectuerait en 3 étapes et permettrait d'identifier aux mieux les besoins, soit :

- 1. tout d'abord de rénover les installations sportives et de transformer des terrains existants pour développer le sport en plein air ;*
- 2. de construire une salle de sport entre 2020-2025 ;**
- 3. de réfléchir ensuite aux installations nécessaires au Campus Riviera.*

Ce EMPD présentait Burier comme un site de qualité et au potentiel avéré :

- Parcelle dite « Le Vallon » à Burier : 33'918 m² achetés par l'Etat en 2004
- Légalisés en zone d'utilité publique par un Plan d'affectation cantonal (PAC) approuvé fin 2006
- 4'195 m² (23 % du terrain constructible) étaient nécessaires pour le projet d'extension
- 14'140 m² (77 % du terrain constructible) restent donc disponibles pour de nouvelles constructions dans le domaine de la formation

2023 est à nos portes et pourtant aucun projet n'a à ce jour été présenté auprès du Grand Conseil. Il est donc illusoire d'espérer que la nouvelle salle soit inaugurée d'ici 2025, comme le mentionnait pourtant l'EMPD.

Pourtant les besoins en installations sportives sur la Riviera sont bien là, que ce soit afin que les élèves puissent suivre leurs 3 heures de cours de sports hebdomadaires, comme l'exige la loi Cantonale mais aussi pour couvrir les besoins des clubs sportifs locaux qui pourront ainsi l'utiliser en dehors des heures de cours. De nombreux clubs locaux doivent en effet refuser de nouvelles inscriptions, faute de créneaux horaires dans les salles de la Riviera. Pour preuve, le rapport de synthèse transmis aux Municipalités de la Riviera en 2015 « POUR DES INSTALLATIONS SPORTIVES D'IMPORTANCE RÉGIONALE SUR LA RIVIERA. » Depuis, de nouveaux sports se développent encore sur la Riviera et le besoin en salle triple est tout particulièrement marqué ; certains sports nécessitant cette taille maximale.

L'analyse des plannings des salles de la Riviera démontrent que ces dernières sont effectivement saturées. Au total, les communes de la Riviera comptent 3 salles triples, 2 salles doubles et 36 salles simples soit l'équivalent d'un total de 51 salles de gymnastique simples. Cela ne tient pas compte des salles du Gymnase de Burier (1 triple + 1 simple) et des infrastructures privées comme par exemple la salle triple de l'Ecole du Haut-Lac à St-Légier ou la salle simple « élargie » du Club Veveysan de Tennis de La Veyre.

Un projet de salle triple est en cours sur Montreux, ralenti par de nombreuses oppositions. Vevey, suite à l'annulation du projet de collège à Gilamont, recherche aussi un emplacement.

Au vu de la difficulté qu'ont les communes à trouver une surface adéquate et disponible, et à obtenir les permis de construire, il est à espérer que le Conseil d'Etat suive ses engagements, tels que votés en 2018 dans l'EMPD. D'autant que, comme l'indique ce dernier, la parcelle de Burier dispose de la surface constructible nécessaire.

Lors d'une rencontre courant janvier, nous avons pu présenter cette demande à Mme Bessis, Directrice du gymnase de Burier, M. Eperon, Directeur général de l'enseignement post obligatoire et M. Coelho, Directeur général adjoint, en charge de la planification des bâtiments.

M. Eperon nous a ainsi fait part d'être en attente de décision stratégique quant à l'avenir du site, décision qui devrait être prise au plus tard fin 2023 et qui permettrait alors de définir avec exactitude si le besoin en salle de sport sur le site serait entre une salle triple voire quadruple. Une salle équipée de gradins permettrait ainsi d'accueillir des manifestations sportives régionales. Sa localisation, proche d'une gare, de 2 lignes de bus à haute fréquence et éloignée de quartiers d'habitation est aussi idéale.

Après consultation du Service cantonal de l'éducation physique et du sport, ceux-ci nous confirment que les besoins du sport associatif vont au-delà des besoins strictement scolaires et que le choix d'une salle triple OFSPO est souhaitable car davantage en adéquation avec les exigences actuelles.

Pour rappel, une salle triple (VD6 canton de Vaud) a une dimension de 46m x 27m x 8/9m de hauteur et est composée de trois modules (salles) de 15m x 26m x 8/9m de hauteur. Une salle triple OFSPO (type Macolin) a une dimension de 49m x 28m x 9m de hauteur et est composée de trois modules (salles) de 16m x 28m x 9m de hauteur. Concernant les gradins, leur nombre est à définir avec les interlocuteurs locaux, en préconisons une répartition entre gradins fixes (une ou deux rangées) et gradins mobiles. Il serait aussi idéal que cette salle dispose d'un espace de type « pas-perdus » pour permettre aux clubs d'installer un bar et petite restauration lors de manifestations sportives d'envergure.

Par conséquent, au vu des besoins importants en infrastructures sportives sur la Riviera, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat s'il a l'intention de rapidement construire cette nouvelle salle de sport, de type « salle triple ou quadruple » sur le site de Burier et si oui quand ?

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat confirme que les intentions formulées dans l'EMPD de 2018 (LEG 653928) concernant la création d'infrastructures sportives supplémentaires sont toujours d'actualité. La taille et le type de la ou des salles de sport, ne peut toutefois pas encore être défini.

En effet, suite au passage de 1'600 à 2'100 élèves-gymnasiens sur le site de Burier, il s'agit de définir et d'anticiper le potentiel constructible sur la parcelle du Vallon pour y développer des infrastructures scolaires et sportives.

Malheureusement, cette planification ne peut être concrétisée tant et aussi longtemps que le type des formations qui seront dispensées sur le site de Burier ne sont pas connues. En effet, si nous savons d'ores et déjà qu'il ne s'agira pas d'un nouveau gymnase, deux scénarios restent ouverts : la création d'un éventuel Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP II), ou la construction d'une nouvelle école professionnelle. Or, ces deux scénarios sont porteurs de besoins quantitativement bien différents en termes de salles de sport et l'Etat ne peut donc se lancer dans la planification d'une salle double, si in fine, une salle triple, voire 1 triple + 1 s'avère nécessaire.

S'agissant des besoins exprimés par les communes de la Riviera, confirmés par le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), le Conseil d'Etat reste ouvert à une mise à disposition des infrastructures construites sur le site de Burier en-dehors des horaires scolaires. La mise à disposition des installations sportives s'opère par convention d'utilisation avec les clubs concernés, comme cela se fait déjà sur le site de Burier.

Le Conseil d'Etat rappelle que l'Etat ne finance que les besoins nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le cadre de l'éducation post obligatoire et ne peut financer les besoins des communes et associations. Ainsi, les souhaits de la commune ou des communes de la Riviera, d'éventuellement réaliser une salle correspondant aux normes de l'Office fédéral du sport (OFSP) devraient alors se voir financés par d'autres moyens, principalement communaux, sous réserve d'un soutien extraordinaire du Canton.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 13 septembre 2023.

La présidente :

Le chancelier a.i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz